

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 2012, à 19h30 au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents : Luc Lamond, maire  
Denis Charlebois, conseiller siège no 1  
George Calder, conseiller siège no 2  
Françoise Tassé, conseillère siège no 3  
René Pelletier, conseiller siège no 4  
Richard Lessard, conseiller siège no 5  
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron est aussi présente.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance ordinaire est ouverte à 19h37 par le maire Luc Lamond. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron fait fonction de secrétaire.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour.

Proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.01 D'ACCEPTER l'ordre du jour, tel que présenté.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire et la séance extraordinaire du 8 et 15 décembre 2011.

Proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.02 D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 et 15 décembre 2011, tels que présentés.

### **4. QUESTION D'ORDRE FINANCIER**

#### **a) Approbation des comptes**

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance de la liste des comptes mensuels.

Proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.03 QUE le registre des comptes se référant aux nos de chèque 10 444 à 10 492 les dépôts de salaire et le bordereau de transmission totalisant la somme de 94 336,57\$ soient et sont acceptés. En conséquence, il est ordonné de procéder au paiement des dits comptes.

## 5. AFFAIRES NOUVELLES ET / OU À SUIVRE

### a) **RÈGLEMENT NO 171**

CONCERNANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LA TARIFICATION, L'IMPOSITION DES TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2012

CONSIDÉRANT QU'il est pertinent pour la municipalité de se prévaloir des dispositions contenues dans la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le taux de la taxe foncière et la tarification qui prévaudront au cours l'année fiscale et l'exercice financier qui font référence à la période comprise du 1er janvier au 31 décembre 2012 inclusivement.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller René Pelletier lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu unanimement :

CM 2012.01.04 QUE le conseil décrète par le règlement numéro 171 ce qui suit, à savoir :

#### ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

#### ARTICLE 2. TAUX DE TAXES 55 461 100\$ X .010567= 586 057\$

Le taux de la taxe foncière est fixé à 1,0567\$ par cent dollars (100,00\$) de la valeur portée au rôle d'évaluation, pour l'année fiscale 2012, soient : 0.7587\$ de taxe générale et 0.208\$ pour la Sûreté du Québec et la sécurité publique, 0.040\$ pour la quote-part de la MRC des Pays d'en-Haut et 0,05\$ pour les améliorations locales. Cette taxe est imposée et prélever sur toutes les unités d'évaluation imposables.»

#### ARTICLE 3. TARIFICATION

##### Tarification pour la protection et la qualité de l'environnement

580 X 50\$= 29 000\$

3.1 Le tarif annuel de la compensation pour la protection et la qualité de l'environnement est fixé à 50,00\$ pour l'exercice financier 2012 et est exigé et prélever sur toutes les unités d'évaluation imposables.

##### Tarification pour la quote-part de la MRC des Pays d'en-Haut 23577

3.2 Le tarif annuel de la compensation pour la quote-part de la MRC des Pays d'en-Haut est fixé à 40,00\$ pour l'exercice financier 2012 et est exigé et prélever sur toutes les unités d'évaluation imposables.

##### Tarification pour la collecte des matières résiduelles 99 687\$

3.3 Le tarif annuel de la compensation pour la collecte des matières résiduelles est fixé à 237,35\$ et est exigé et prélever sur toute unité de logement imposable ;

3.4 Le tarif annuel de la compensation pour la collecte des matières résiduelles est fixé à 832,33\$ et est exigé et prélevé sur toutes les unités de locaux commerciaux imposables ; 2 497\$

#### ARTICLE 4. IMPOSITION

Toutes les taxes imposées en vertu du présent règlement prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

#### ARTICLE 5. COMPENSATION

Toute compensation exigée en vertu du présent règlement est assimilée à la taxe foncière imposée sur celui-ci et payable sur le premier versement ; Toute nouvelle fiche sera facturée au plein montant pour l'année en cours, quelque soit la date d'inscription et ne sera pas remboursable pour l'année en cours même s'il y a regroupement de lots. Lors d'une subdivision de lots, la nouvelle tarification s'applique, dans l'année en cours, à tous les nouveaux lots subdivisés moins un qui sera considéré comme lot original ayant déjà été facturé.

#### ARTICLE 6. INTÉRÊT ET PÉNALITÉ

A compter du moment où les comptes de taxes ou autres deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 10% et une pénalité de 5 % pour les comptes échus ;

#### ARTICLE 7. VERSEMENT

Toute compensation exigée en vertu du présent règlement est assimilée à la taxe foncière imposée sur celui-ci et est payable en quatre (4) versements ; Toute nouvelle fiche sera facturée au plein montant pour l'année en cours, quelque soit la date d'inscription et ne sera pas remboursable pour l'année en cours même s'il y a regroupement de lots. Lors d'une subdivision de lots, la nouvelle tarification s'applique, dans l'année en cours, à tous les nouveaux lots subdivisés moins un qui sera considéré comme lot original ayant déjà été facturé.

#### ARTICLE 8. DATE D'ÉCHÉANCE

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement devient exigible le 2 mai 2012, le troisième versement devient exigible le 2 juillet 2012 et le quatrième versement devient exigible le 4 septembre 2012.

#### ARTICLE 9.

Le présent règlement numéro 171 entre en vigueur conformément à la Loi.

---

Luc Lamond,  
Maire

---

Luce Bergeron,  
D.G. et secrétaire-trésorière

**b) Fonds de diversification 2012- Stabilisation des berges et drainage  
rue Lapierre et route 364**

Considérant que le conseil municipal désire faire des plans et un devis pour la stabilisation des berges et le drainage du stationnement sur la rue Lapierre et la route 364 ;

Considérant qu'une demande de soumission a été effectuée afin de connaître le coût de ce projet, soit un montant de 22 420,13\$, taxes incluses ;

Considérant que le conseil municipal veut faire une demande dans le Fonds de diversification de la MRC des Pays d'en-Haut ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.05 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à compléter et à signer le formulaire au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et de fournir tous les documents requis, dans le but de réaliser cette étude selon l'entente établie par le MAMROT et la MRC des Pays d'en-Haut.

**c) Fonds de diversification 2012- Rentabilité de l'espace de l'église**

Considérant que le conseil municipal désire faire réaliser une étude concernant la rentabilité de l'espace de l'église, si la municipalité en fait l'acquisition ;

Considérant que le conseil municipal désire faire une demande dans le Fonds de diversification de la MRC des Pays d'en-Haut ;

Considérant qu'une demande de soumissions par invitation est requise afin de connaître le coût de ce projet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.06 D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à faire une demande soumission ;

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron compléter et à signer le formulaire au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et de fournir tous les documents requis, dans le but d'obtenir les fonds nécessaires.

**d) Fonds de diversification 2012- Refonte du plan et règlements  
d'urbanisme**

Considérant que le conseil municipal désire faire réaliser la refonte du plan et des règlements d'urbanisme conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Considérant que le conseil municipal désire faire une demande dans le Fonds de diversification de la MRC des Pays d'en-Haut ;

Considérant qu'une demande de soumissions par invitation est requise afin de connaître le coût de ce projet ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.07 D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à faire une demande soumission ;

DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à compléter et à signer le formulaire au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et de fournir tous les documents requis, dans le but d'obtenir les fonds nécessaires

**e) Fonds de la ruralité 2012 – Chalet de parc et toilettes publiques**

Considérant que la municipalité de Lac-des-Seize-îles a fait une demande dans le Fonds de la ruralité en 2011 pour la construction du chalet de parc et des toilettes publiques ;

Considérant qu'un montant de 25 000\$ a été confirmé par la résolution CM107-06-11, par la MRC des Pays d'en-Haut ;

Considérant qu'une seconde demande sera formulée dans le Fonds de la Ruralité pour un montant de 25 000\$ pour la construction du chalet de parc et des toilettes publiques ;

Considérant la résolution CM 2011.09.163 dans laquelle le conseil municipal s'engageait à payer sa part des coûts d'exploitation continus ;

Considérant qu'une somme de 30 000\$ a été prévu au budget pour la construction du système sanitaire pour les toilettes publiques;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.08 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à compléter et à signer le formulaire au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et de fournir tous les documents requis, pour la construction du chalet de parc et des toilettes publiques.

**f) Fondation Hydro-Québec Environnement / Aménagement bande riveraine au Sud**

Considérant que la Fondation d'Hydro-Québec en Environnement offre une aide financière aux municipalités ;

Considérant que le conseil municipal désire réaliser le projet d'aménagement de la bande riveraine, au Sud ;

Il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.09 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à compléter et à signer le formulaire au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles et de fournir tous les documents requis concernant le projet d'aménagement de la bande riveraine, au Sud.

**g) Location de droit de passage- barrage Sud**

Considérant que la municipalité désire signer un contrat de location concernant un droit de passage pour se rendre au barrage situé au Sud ;

Considérant que le propriétaire monsieur Robert Ian Stronach a pris connaissance du contrat de location et est d'accord à signer le contrat, tel que rédigé par la directrice générale ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.10

D'AUTORISER le maire Luc Lamond et la directrice générale Luce Bergeron à signer le contrat de location d'un droit de passage pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles pour une période de quatre (4) ans, rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2014. Le paiement annuel est de 60\$ (soixante dollars).

#### **h) Location à titre gracieux d'un emplacement- Zamboni**

Considérant que le comité des Loisirs du lac-des-16-îles a fait la location d'une zamboni pour l'entretien de la patinoire ;

Considérant que le comité doit s'assurer que la zamboni soit remisé dans un endroit chauffé et sécuritaire ;

Considérant que le comité a fait une demande verbale à la direction afin de soumettre cette demande aux membres du conseil ;

Considérant que notre compagnie d'assurance a été informée de cette demande et que le tout est conforme pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de location ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.11

DE mandater la directrice générale Luce Bergeron à informer le comité des Loisirs du Lac-des-16 Îles Inc. à remiser la zamboni dans le local situé au stationnement sur la rue Lapierre pour une période de 90 jours.

#### **i) Acquisition de terrains – parc et cimetière**

Considérant que la Paroisse Notre-Dame-des-Monts, communauté de Notre-Dame-de-la-Sagesse offre à la municipalité les terrains du parc André Tassé et de l'ancien cimetière ;

Considérant que le conseil municipal désire acquérir ces terrains afin de les utiliser à des fins publiques ;

Considérant que la vente sera exécutée pour la valeur de 1\$ (un dollars), et les frais de recherche et de notaire seront au frais de la municipalité ;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.12

DE mandater la directrice générale Luce Bergeron à informer la paroisse Notre-Dame-des-Monts de la décision du conseil municipal d'acquérir les terrains du parc André Tassé et de l'ancien cimetière, selon la désignation cadastrale suivante :

Partie du lot 34 du rang II dans le canton Montcalm (ancien cimetière) et une partie des lots 34 et 35 du rang II dans le canton Montcalm (parc);

D'AUTORISER le maire Luc Lamond et la directrice générales Luce Bergeron à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-des-Seize-îles le contrat d'achat des terrains et à payer les frais de notaire.

**j) Localisation des terrains et description technique- parc et cimetière**

Considérant que le conseil municipal désire faire l'achat des terrains, soit le cimetière et le parc ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire localiser et préparer une description technique en conformité selon les titres ;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.13 DE mandater la directrice générale à retenir les services de l'arpenteur-géomètre Roch Labelle pour préparer un plan de localisation et la description technique des lots suivants :  
partie du lot 34 du rang II dans le canton Montcalm (ancien cimetière) et une partie des lots 34 et 35 du rang II dans le canton Montcalm (parc), pour la somme de 9 015\$, taxes en sus.

**k) Mandat à un arpenteur-géomètre – Barrage au Sud**

Considérant que le conseil municipal désire faire localiser le barrage situé au Sud et demande également une description technique de l'emplacement ;

Considérant que ce mandat fait suite à l'étude sur le barrage qui a débuté à l'automne dernier ;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.14 DE mandater la directrice générale Luce Bergeron à retenir les services d'un arpenteur-géomètre pour préparer un plan de localisation ainsi que la description technique du barrage situé au Sud.

**l) Avis de motion**

Avis de motion est donné par le conseiller René Pelletier afin d'adopter un projet de règlement concernant la division du territoire en district électoraux, à une prochaine séance ou à une séance subséquente.

**m) Mandat- réparation majeure du quai Central**

Considérant que le conseil municipal désire faire effectuer des réparations majeures sur le quai central ;

Considérant que des soumissions ont été reçues au bureau pour effectuer ce mandat ;

Considérant que ce projet fait partie de la taxe d'accise selon l'approbation de la direction des infrastructures, reçue le 19 janvier 2012 ;

Considérant que les travaux doivent être terminés au plus tard le 12 mai 2012 ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.15 DE mandater la directrice générale à retenir les services des Entreprises Lamroc inc pour exécuter les travaux de réparation selon le devis dans la demande de soumission pour la somme de 28 406,25\$ taxes en sus.

## **6. COMMUNIQUÉ DE CORRESPONDANCE**

### **a) Demande d'appui PREL**

Considérant que les entreprises de la région auront de plus en plus besoin de main d'œuvre qualifiée ;

Considérant que le décrochage scolaire hypothèque l'avenir des jeunes et privera les employeurs de cette main d'œuvre qualifiée ;

Considérant que le décrochage scolaire, en particulier chez les jeunes garçons, atteint des proportions alarmantes dans notre région ;

Considérant que la persévérance scolaire doit être considérée comme un enjeu qui concerne tous les acteurs de la région : écoles, étudiants, parents, associations et employeurs ;

Considérant que la municipalité de Lac-des-Seize-îles a déjà engagé des actions en faveur de la réussite éducative et de la qualification professionnelle des jeunes, et qu'elle entend poursuivre et même intensifier son action ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité :

CM 2012.01.16

QUE le conseil municipal appuie l'initiative de faire la promotion de la limitation volontaire des heures de travail des jeunes qui n'ont pas complété leurs études secondaires. Le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles invite donc les employeurs de la région à afficher dans leur entreprise le certificat de témoignage de leur volonté de soutenir les jeunes dans leurs efforts de persévérance scolaire. De plus, le conseil municipal souscrit à l'idée d'appuyer d'autres initiatives qui vont dans le sens de favoriser la persévérance de la réussite scolaire.

## **7. QUESTIONS DIVERSES**

### **a) Dépenses incompressibles 2012**

Considérant la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles ;

Considérant que ces dépenses font partie du budget de l'exercice financier 2012 jusqu'à concurrence des montants fixés par le Conseil municipal ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.17

QUE les dépenses incompressibles pour l'année 2012 soient autorisées, comme suit :

Conseil municipal (02-110-131, 02-110-133, 02-110-240)	56 000\$
Administration (02-130-141, 02-130-242)	94 800\$
Voirie (02-320-141, 02-320-240, 02-320-310)	30 250\$
Urbanisme (02-610-141, 02-610-240, 02-610-310)	54 050\$
Loisir (02-701-40-141, 02-701-40-240)	9 200\$
Enlèvement de la neige (02-330-433)	55 000\$
Bibliothèque (02-702-30-494)	1 800\$
Entente Sécurité incendie (02-220-953)	32 164\$
Sûreté du Québec (02-210-442)	80 499\$
Collecte et élimination des matières (02-451-953, 02-451-20-446)	98 831\$
Vérification comptable (02-130-413)	7 700\$
Quote-part MRC	46 355\$
Électricité, chauffage (02-190-681,02-310-681,02-702-30-681)	17 660\$
Éclairage des rues (02-340-681)	22 000\$
Communication (02-190-330,02-320-330, 02-610-330)	6 650\$
Essence (02-320-630 02-320-63, 02-701-30-631)	1 100\$
Frais de caisse (02-130-895)	400\$

---

Total de 614 922\$

#### **b) Salaire et frais de déplacement 2012**

Considérant que le conseil municipal a adopté le budget de l'année financière 2012, lors de la séance spéciale du 15 décembre 2011 ;

Considérant que le salaire a été majoré de 2% pour la directrice générale adjointe ;

Considérant que le salaire est de 45 580\$ pour l'inspecteur ;

Considérant que les frais de déplacement seront remboursés au taux de 0,45 du kilomètre ;

Par ces faits, il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2012.01.18 D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer les dépôts de salaire jusqu'à concurrence des salaires établis au budget pour l'année 2012, et de rembourser les frais de déplacement à la fin de chaque mois, sur présentation de pièces justificatives.

#### **c) Contrat de travail- directrice générale**

Il est proposé par la conseillère Françoise Tassé et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2012.01.19 DE retirer cet item et de reporter celui-ci à une date ultérieure.

#### **d) Contrat de travail- inspecteur**

Considérant que le conseil municipal désire renouveler le contrat de travail de l'inspecteur en bâtiment, en voirie et en environnement, pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014;

Considérant que la rémunération pour l'année 2012 sera de 45 580\$;

Il est proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2012.01.20 D'AUTORISER le maire Luc Lamond à signer pour et au nom de la municipalité le contrat de travail avec monsieur Hakim Hani pour une période de trois (3) ans.

#### **e) ADMQ- Cotisation 2011**

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron est membre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec ;

Considérant que l'Association offre plusieurs services de formation, de soutien pour l'administration municipale ;

Il est proposé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- CM 2012.01.21 D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à transmettre un chèque au montant de 436,91\$, incluant les taxes, pour la cotisation de l'année 2012 à l'ordre de l'Association des Directeurs municipaux du Québec ;

**f) COMBEQ- Adhésion 2012 inspecteur**

Considérant que la cotisation comme membre actif de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec pour l'année 2012 est de 304,68\$ incluant les taxes ;

Il est proposé par le conseiller George Calder et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.22 D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Luce Bergeron à payer la cotisation au montant de 304,68\$ à l'ordre de la COMBEQ pour notre inspecteur en bâtiment, en environnement et en voirie, Hakim Hani.

**g) Location de salle- L'étoile du Nord**

Considérant que le conseil municipal tiendra deux (2) séances du conseil au secteur Sud ;

Considérant que le coût de location est de 50\$ par séance ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.23 De mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à faire la location de la salle pour le 21 avril et le 18 août 2012 et de transmettre un chèque de 100\$ à l'ordre du Club l'Étoile du Nord.

**h) Caméra de surveillance- Centre Marcel-Tassé**

Considérant que le conseil municipal désire sécuriser les lieux du Centre Marcel-Tassé, en faisant installer une caméra de surveillance ;

Considérant qu'un devis doit être préparé par monsieur Hakim Hani, inspecteur ;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.24 DE mandater la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à faire une demande de soumissions par invitation. Une recommandation sera présentée lors de la prochaine séance du conseil.

**i) Remboursement frais- conseiller**

Considérant que le conseiller René Pelletier a accompagné le maire, Luc Lamond, à sa demande, lors d'une visite officielle à la Coop Bras du Nord à St-Raymond de Port neuf ;

Considérant que les frais de représentations totalisent la somme de 185,10\$;

Il est proposé par la conseillère France Robillard Pariseau et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.25 D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière Luce Bergeron à rembourser le montant de 185,10\$ à monsieur René Pelletier, conseiller.

**j) Comité des Loisirs**

Le maire, Luc Lamond présente une demande reçu du Comité des Loisirs du Lac des -16-îles pour une demande d'aide financière de 500\$, pour l'organisation d'une soirée Western.

Il est proposé par le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers :

Suite... **Comité des Loisirs**

CM 2012.01.27 D'AUTORISER la directrice générale, Luce Bergeron à transmettre un chèque de 250\$ à l'ordre des «Loisirs du Lac des-16-îles» après la réception du bilan de l'activité du 11 février 2012.

#### **8. RAPPORT MENSUEL**

Le maire Luc Lamond informe les membres du conseil et le public sur divers sujet.

#### **9. PAROLE AUX CITOYENS**

La parole est donnée aux citoyens.

#### **10. CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur une proposition du conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2012.01.27 De lever la session ordinaire, il était 21h47

---

Luc Lamond  
Maire

---

Luce Bergeron,  
D.G. et secrétaire-trésorière

**LISTE DES DÉBOURSÉS PRÉSENTÉE À LA SÉANCE DU CONSEIL DU 19 janvier 2012**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>NO CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
Équipement de bureau R. Légaré	Location du télécopieur	10444	145.82 \$
Bell Mobilité	Pagettes	10445	8.85 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	10446	1 608.25 \$
Soupe Populaire de la Vallée de St-Sauveur	Repas de la Soupe Populaire	10447	50.00 \$
Visa	Frais de repas	10448	40.70 \$
Groupe Ultima Inc.	Assurance Incendie - Pavillon	10449	204.00 \$
Toilette Québec	Toilette Stationnement	10450	142.41 \$
Hakim Hani, Inspecteur	Frais de déplacements	10451	66.60 \$
Municipalité de Wentworth-Nord	Entente Incendie	10452	15 720.00 \$
Municipalité de Wentworth-Nord	Services de collecte mat. résiduelles	10453	28 148.00 \$
Municipalité de Wentworth-Nord	Ramassage chevreuil	10454	131.00 \$
Paroisse Notre-Dame-Des-Monts	Location d'un espace	10455	1 914.95 \$
Sylvie Dupuis	Soutien comptabilité	10456	140.00 \$
Les entreprises Landco Inc.	Cautionnement	10457	1 483.30 \$
Bell Mobilité	Cellulaire	10458	48.14 \$
Bell Canada	Ligne 1-800	10459	52.07 \$
Bell Canada	Téléphone Centre- organismes - débar.	10460	552.24 \$
S.C.A. des fermes du Nord	Huile Centre	10461	831.86 \$
Luce Bergeron	Frais de déplacements	10462	113.40 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 31 décembre 2011** **51 401.59 \$**

Revenu Québec	Déduction à la source décembre 2011	10463	4 705.54 \$
Revenu Canada	Déduction à la source décembre 2011	10464	1 942.94 \$
Christiane Lamont	Entretien ménager	10465	210.00 \$
Luc Lamond	Déplacements	10466	36.00 \$
Luc Lamond	Déplacements	10467	193.13 \$
Annulé		10468	0.00 \$
Bernard Bissonnette entrepreneur gén.	Déneigement sablage côté sud	10469	4 162.66 \$
Garage Gémont Inc.	Déneigement sablage village	10470	5 319.31 \$
Bell Mobilité	Téléavertisseurs	10471	8.94 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues / centre	10472	907.82 \$
Henri-Paul Lafrenière- bénévole	Remplacer porte local patinoire	10473	291.15 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	10474	1 613.12 \$
Visa Desjardins	Souper de Noël / caucus	10475	537.71 \$
SCA des fermes du nord	Huile Centre	10476	2 118.86 \$
Buscio Imprimerie et création	Remplacement du chèque no 10181	10477	1 059.50 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS AU 10 JANVIER 2012** **23 106.68 \$**

<b>DÉPÔTS DIRECTS</b>	<b># de dépôt</b>	
Au 31 décembre 2011	503431 @ 503461	13 622.05 \$
Au 11 janvier 2012	503462 @ 503472	6 206.25 \$

**TOTAL DES DÉPÔTS DIRECTS** **19 828.30 \$**

**DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉ À LA SÉANCE DU 19 janvier 2012**

<b>FOURNISSEURS</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>NO CHÈQUE</b>	<b>MONTANT</b>
Annulé		10478	0.00 \$
Combeq	Adhésion 2012	10479	304.68 \$
Les entreprises Maillette	Produits nettoyants	10480	30.59 \$
Robert Légaré	Location du télécopieur	10481	145.82 \$
Fédération Canadienne des mun.	Cotisation 2012	10482	71.04 \$
Hélène Dubé, cons. en horticulture	Consultation berge - quai sud	10483	113.93 \$
Les industries Marc Lenoir	Décapage - cirage plancher salle	10484	768.99 \$
Lac-des-Seize-Îles Station	Essence - eau- aliments	10485	79.90 \$
Toilette Québec	Toilette stationnement Lapierre	10486	143.72 \$
Dir. Ress. Financière et Matérielles	Bail lots grève	10487	135.06 \$
Petite caisse	Frais de poste - plastification	10488	230.58 \$
PG Mensys	Contrat d'entretien	10489	7 855.12 \$
Prévost, Fortin, d'Aoust	Dossiers juridique	10490	2 398.18 \$
Québec Municipal	Adhésion 2012	10491	153.80 \$
Fédération Québécoise des Mun.	Cotisation annuelle 2012	10492	707.43 \$

**TOTAL DE LA LISTE D'ACHAT** **13 138.84 \$**

Total des déboursés au 31 décembre 2011 51 401.59 \$

Total des déboursés au 11 janvier 2011	23 106.68 \$
Dépôts directs au 31 décembre 2011	13 622.05 \$
Dépôts directs au 11 janvier 2011	6 206.25 \$
<b>Grand Total :</b>	<b>94 336.57 \$</b>

Je certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir les dépenses de la demande d'autorisation.

---

Luce Bergeron, D. G et Sec.-très.